

Cet article est tiré de

L'ÉRABLE



revue trimestrielle de la
Société royale
Cercles des Naturalistes
de Belgique asbl



Conditions d'abonnement sur
www.cercles-naturalistes.be

Les Mourettes

par Eddy STEINERT*

La protection de l'environnement est une de nos préoccupations principales. Et quand nous guidons dans un bel endroit, que nous y observons des oiseaux magnifiques, des fleurs qui nous rappellent que le printemps est là, des insectes grâce auxquels la flore se reproduit, nous n'oublions jamais qu'en plus de ces plaisirs nous souhaitons attirer l'attention des participants sur la fragilité des écosystèmes que nous admirons.

Aussi, est-ce toujours à notre grande satisfaction qu'un nouveau site est désigné pour être protégé. A fortiori quand ce site se trouve dans un environnement plus industriel, plus pauvre en espaces verts, parfois considéré, souvent à tort, comme plus défavorisé.

Mais reprenons l'histoire depuis ses débuts.

Un jour nous avons été contactés par une dame, propriétaire récente d'un terrain. Celui-ci se trouve sur la commune de Manage, plus précisément au hameau de Bellecourt. Sa motivation principale était de protéger ce site « pour faire le bonheur des oiseaux ». Devant une telle profession de foi, nous devons assurément nous y rendre. Nous avons alors découvert un fond de vallée, un bois de peupliers, un ancien talus de chemin de fer pour le délimiter et une prairie ou un manège proche fait paître ses chevaux. À première vue rien de bien marquant !

Et pourtant, au fur et à mesure que nous nous sommes intéressés à l'endroit, plusieurs détails nous ont interpellés.

Tout d'abord nous nous sommes aperçus que la volonté des propriétaires était bien réelle.

Ensuite, en découvrant les alentours de l'endroit concerné, nous nous sommes rendu compte qu'il s'agit d'une zone ayant bien des atouts. De nombreux ruisseaux y coulent : le ruisseau de Scailmont, le ruisseau St. Nicolas, mais aussi de nombreuses sources dont une en bordure du site des Mourettes. Nous sommes donc bien en présence d'une zone humide d'intérêt biologique, pour reprendre le terme consacré.

Enfin, pour nous assurer que tout effort consenti ne serait pas isolé ou confiné sur le seul site des Mourettes qui couvre 1 _ ha, nous sommes allés à la rencontre de la « Cellule Environnement » de la commune de Manage. Nous y avons rencontré le responsable du département, mais aussi ses deux adjoints, jeunes naturalistes, motivés et enthousiastes. Le courant est passé tout de suite, nous sommes certains que nous pourrions compter sur eux dans l'avenir. Ils nous ont sincèrement encouragés à entreprendre les démarches pour la conservation des Mourettes. Le dynamisme de la cellule Environnement de la Commune de Manage transparait au travers des sites et promenades balisées que l'on peut découvrir et dont beaucoup sont situés sur le territoire du hameau de Bellecourt. Il appartiendra donc au comité de gestion de profiter de l'opportunité de synergie que peut nous offrir la commune.

L'historique étant rappelé, venons-en à la description.



* Section Niverolle et Mouquet des CNB, conservateur de la réserve.



La zone concernée est constituée d'une prairie à flanc de coteau, d'un bois de fond de vallée traversé par un petit ruisseau venant d'une source située à 100 m. Actuellement utilisée comme pâture pour les chevaux d'un manège, la prairie est traversée par un chemin faisant partie des sentiers balisés communaux. Elle offre l'avantage d'une vue surplombant le bois. Un vieux chêne et quelques spécimens de charmes, rescapés d'une ancienne haie sont là pour marquer la limite supérieure de la réserve.

Le bois qui constitue la majeure partie du site est un bois alluvial, principalement occupé par des peupliers, mais aussi des aulnes, des frênes (dont un très grand), et des saules qui n'ont malheureusement jamais connu la coupe têtard !

La source se trouve à l'extrême est du bois (hors des limites du site concerné). Le ruisseau qu'elle génère coule d'est en ouest à travers le bois. Nous avons été impressionnés par l'importance de la station de grandes prêles (*Equisetum telmateia*) que représente cette zone humide. Un inventaire botanique établi par Émile Henrion et auquel j'ai participé sous un vrai déluge, ne nous a pas permis d'y repérer, outre la prêle, des espèces rares sortant de l'ordinaire. Mais en remédiant au manque de gestion, et surtout si le couvert végétal actuel peut être éclairci, il est permis d'espérer y faire revenir spontanément une flore beaucoup plus riche, telle que nous avons pu en voir sur d'autres sites contigus et plus ensoleillés. Ainsi de part et d'autre se trouvent des prés à jonc (*Juncus effusus*), des aulnes, plusieurs saules têtard, et une grande station de reine des prés et de nombreuses apiacées. En créant (ceci n'est pas un rêve !) une mare, l'ensemble prendrait alors également une importance majeure sur le plan herpétologique et entomologique.

La limite nord est formée par le talus d'un ancien chemin de fer où poussent noisetiers, sureaux et frênes.

Mais, s'il est important de mettre en valeur cette zone humide, car n'oublions pas qu'elles ont trop tendance à disparaître, il est surtout intéressant de considérer cette mise en valeur comme un nouveau pas vers un maillage écologique avec les autres sites gérés par la commune ou par d'autres particuliers. Après vérification au plan de secteur, un cordon situé le long de la voie ferrée est en espace vert, le reste est en zone agricole. Peu de chance d'y voir s'y construire des habitations.

Une visite du site par Léon Woué, Bernard Clesse, Marie-Ève Charlot, Patrice Gohy en ma compagnie et celle de Jacques Houbart, et une rencontre avec les propriétaires du terrain qui avaient déjà signé la convention octroyant la gestion du site pour vingt ans aux Cercles des Naturalistes de Belgique, a donné le signal pour un nouveau départ... et une belle responsabilité confiée à notre section.